



DELIBERATION N°20140095 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

SITE DE BUJARRET - VOIRIE DE LA SALLE FAMILIALE DE BUJARRET - CONVENTION AVEC L'OPH GIER PILAT HABITAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140095-DE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140095

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

MME FLECHET ANDONELLA EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune de Saint-Chamond est propriétaire d'un espace de loisirs de près de 8 hectares implanté sur le site de Bujarret. Cet espace lui a été cédé par le Comité inter-entreprises des Etablissements Famaro-Ermont et Industeel Loire avec en contrepartie, l'engagement de la Ville de préserver la vocation sociale de ce patrimoine pour une durée minimale de 30 ans et à y « maintenir ou y développer des actions en direction de la jeunesse, de la formation, des sports, des loisirs et des familles ».

Par délibération du 14 mai 2012, le conseil municipal a accepté, après une procédure d'appel public à la concurrence, de mettre à disposition d'un aménageur, une parcelle de 5000 m² environ dans le cadre d'un bail à construction de 50 ans, à charge pour lui de construire, d'exploiter et d'entretenir une salle familiale d'une capacité de 500 places. L'accord prévoyait en outre une participation financière à hauteur de 28 000 € HT pour participer à l'aménagement de la voirie de desserte de la salle par le bas de la parcelle (de la limite de la parcelle à la salle).

Depuis, le dossier a pris du retard avec notamment l'arrêt des projets d'aménagement sur la dernière parcelle de la ZAC de la Varizelle. Pour permettre la réalisation de cette partie de voirie par la ville à partir du rond-point pour traverser la ZAC, il est nécessaire de signer une convention avec l'OPH, propriétaire actuel du terrain.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 contre,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention à intervenir avec l'OPH Gier Pilat Habitat, relative à la réalisation de l'aménagement d'une partie de la voirie de desserte de la salle familiale de Bujarret,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD